



CONVENTION DE COOPÉRATION

**ENTRE LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

ET

LE GROUPE SAFRAN

ENTRE

Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse (MENJ)

110 rue de Grenelle 75 537 Paris SP 07

représenté par son Ministre, Jean-Michel BLANQUER

ET

Le groupe SAFRAN

2, boulevard du Général Martial-Valin - 75724 Paris Cedex 15 - France

Représenté par son Président du conseil d'administration, Ross MCINNES

D'AUTRE PART

Préambule :

Le **Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse** a pour mission la formation tout au long de la vie, de la formation initiale des jeunes à la formation continue des adultes.

Il assume la dimension éducative et pédagogique de l'orientation en accompagnant chaque élève dans l'élaboration de son parcours de formation, sous statut scolaire ou en apprentissage, et en le conduisant vers une poursuite d'études ou une insertion professionnelle réussie. Il met en œuvre la transformation de la voie professionnelle pour faire du lycée professionnel un lieu où sont valorisés l'excellence et l'exigence professionnelle, le travail collectif, la transmission des compétences aux métiers d'avenir, notamment dans le cadre de la nouvelle génération des campus des métiers et des qualifications catégorie excellence.

Avec les régions et le monde économique, le **Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse** contribue à la découverte des formations, des métiers et de leur évolution afin de permettre à chacun de faire des choix éclairés.

Le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse exerce sa mission de formation professionnelle continue dans le cadre de la politique publique de la formation professionnelle qui a pour objectif d'accompagner la croissance des entreprises et le retour à l'emploi des personnes, au plus près de leurs besoins. Pour assurer cette mission, il s'appuie sur le réseau des groupements d'établissements (GRETA) et des groupements d'intérêts publics formation continue et insertion professionnelle (GIP-FCIP).

Le groupe SAFRAN est un groupe international de haute technologie opérant dans les domaines de la propulsion aéronautique et spatiale, des équipements aéronautiques, de la Défense, des aérosystèmes et également des intérieurs de cabines et des sièges.

Implanté sur tous les continents, le **groupe SAFRAN** emploie plus de 92 000 collaborateurs dans 30 pays. Le groupe SAFRAN occupe, seul ou en partenariat, des positions de premier plan mondial ou européen sur ses marchés. Pour répondre à l'évolution des marchés, le Groupe s'engage dans des programmes de recherche et développement qui ont représenté en 2018 des dépenses d'environ 1,5 milliard d'euros.

Environ 6 000 jeunes par an sont accueillis dans le groupe en Europe dont plus de 2 500 alternants, 2 000 stagiaires, 250 doctorants en France, et 200 volontaires dans le cadre du dispositif VIE (Volontariat International en Entreprise).

Le groupe SAFRAN continue de s'engager dans l'insertion des jeunes via les stages de collégiens et lycéens professionnels. En partenariat avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, il contribue à développer l'enseignement professionnel dans le secteur de l'aéronautique et à adapter les formations aux besoins de la filière.

Conscient de l'importance de renforcer des liens entre l'école et le monde économique, **le groupe SAFRAN** déploie plusieurs actions pour inciter les élèves à s'orienter, dès l'enseignement secondaire, vers les secteurs techniques et industriels, particulièrement vers les métiers de la production ou des métiers en tension.

Pour atteindre leurs objectifs partagés, **le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse et le groupe SAFRAN** renouvellent et consolident leur coopération afin de renforcer l'attractivité et le prestige de la filière aéronautique et d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes.

Les deux parties conviennent de ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention entre le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et le groupe SAFRAN a pour objet la mise en œuvre d'actions partenariales en vue d'améliorer l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes dans le secteur de l'aéronautique. Elle

visé également à développer la formation tout au long de la vie dans toutes les filières permettant un débouché dans les métiers du groupe SAFRAN.

Elle offre un cadre collaboratif national pouvant être proposé aux niveaux régional et académique dans le respect des contextes et compétences territoriaux.

Les signataires seront particulièrement attentifs à lutter contre toutes les formes de discriminations dans les représentations sociales des métiers, qu'elles soient liées à l'égalité entre les filles et les garçons, aux origines sociales ou à des situations de handicap.

Article 2 – Coopération dans le cadre de l'étude des besoins en compétences, des formations, des certifications et de leurs évolutions

Les signataires s'engagent à renforcer leur coopération afin de partager leurs données et analyses sur les évolutions des métiers de la filière aéronautique dans leurs contextes européen, national et local, et de participer aux réflexions et études menées dans le cadre de l'adaptation des diplômes et des formations relevant du champ de compétences du groupe SAFRAN.

Le groupe SAFRAN apporte son concours technique à l'évaluation des candidats aux diplômes de l'enseignement technologique ou professionnel et peut être sollicité pour la participation aux jurys d'examens.

Les signataires s'engagent à développer la relation école-entreprise au sein des territoires en veillant à l'articulation entre les dispositifs et réseaux d'acteurs existants notamment :

- les campus des métiers et des qualifications, à l'image du campus Aéronautique et Spatial conception, production, maintenance 4.0 en Ile-de-France ;
- les comités locaux école-entreprises (CLEE) ;
- les conseillers entreprise pour l'école ;
- les ingénieurs pour l'école (IPE).

Article 3 – Découverte et appropriation par les élèves des contextes et métiers du groupe SAFRAN, de l'entreprise en général et de ses codes

Le parcours d'orientation scolaire et professionnelle de l'élève se construit tout au long de sa scolarité, et plus particulièrement en classe de 3^{ème}.

En étroite collaboration avec les services académiques et les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE), le groupe SAFRAN s'engage à faire découvrir aux élèves, notamment les élèves scolarisés en zone REP+, le secteur de l'aéronautique, ses enjeux et ses métiers.

Le groupe SAFRAN s'engage à :

- accueillir 700 collégiens (dont des collégiens scolarisés en zone REP +) par an, dans le cadre de leur séquence d'observation en milieu professionnel, en expérimentant notamment l'accueil de groupes de collégiens, en binôme ou trinôme (un enfant du personnel avec 1 ou 2 camarades de classe) ;

- encourager et faciliter la participation de la communauté éducative et des professionnels aux événements et salons nationaux et locaux de la relation école-entreprise (Semaine de l'industrie, Semaine école-entreprise, Salon du Bourget, Ailes du Campus en Pays de la Loire, etc.) ;
- organiser 20 visites de classes dans les entreprises du groupe et ses usines ou CampusFab (plateau de formation et démonstrateur à l'industrie du futur) ;
- organiser, en lien avec les régions, des interventions de professionnels au collège et au lycée dans le cadre des temps dédiés à l'orientation ;
- poursuivre sa collaboration avec l'association *Elles Bougent* et le réseau *Women in Engineering* afin de faire découvrir les métiers de l'aéronautique aux jeunes filles ;
- mettre à disposition des supports d'information sur les métiers des secteurs du groupe SAFRAN à destination des élèves et de leur famille, des enseignants, des psychologues de l'éducation nationale et des corps d'inspection, en partenariat notamment avec l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP).

Article 4 – Favoriser les parcours d'excellence des élèves et sécuriser leur insertion professionnelle.

1. Développer le nombre et la qualité des périodes de formation en milieu professionnel

En liaison avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, le groupe SAFRAN se mobilise pour accroître de 5% par an le nombre de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) à destination des élèves engagés dans les formations du secteur de l'aéronautique.

2. Développer les formations par apprentissage

Les signataires participent au développement de l'apprentissage, en favorisant la mise en place de formations par apprentissage et/ou de parcours mixant statut scolaire et apprentissage au sein des EPLE et des campus des métiers et des qualifications et, le cas échéant, en partenariat avec les CFA consulaires et de branches. Les partenaires se donnent comme objectif d'accroître le nombre de places par an, notamment dans le cadre des campus des métiers et des qualifications.

3. Participer à la qualité des formations

SAFRAN assure un complément de formation autour de situations professionnelles (cas d'usage) spécifiques à l'Usine du Futur pour des lycéens de diverses filières. L'objectif de cette action est de leur permettre de se trouver confrontés à l'utilisation d'équipements et technologies d'une usine du futur, dans un environnement fortement numérisé (5 jours pour 200 lycéens au niveau du consortium CampusFab).

4. Contribuer à l'équipement des établissements en matériels et documentation, et développer les coopérations technologiques

Les signataires s'engagent à :

- partager des plateaux techniques et/ou des équipements industriels. Le groupe SAFRAN contribue également à la mise à disposition et à la dotation de matériels et de logiciels auprès des établissements (exemple : systèmes de navigation inertielle, traitement et transmission de données, commandes de vol, pilotage automatique, enregistreurs de données de vol, système de suivi de situation avion), ainsi que de documents professionnels et ouvrages techniques ;

- renforcer la création et le développement des plates-formes technologiques définies par la loi sur l'innovation et la recherche, afin de dynamiser les territoires.

Le groupe SAFRAN informe ses entreprises des possibilités de coopérations technologiques avec les EPLE et les campus des métiers et des qualifications, et de l'utilisation des équipements industriels ou pédagogiques implantés dans ces établissements.

5. Contribuer à une orientation réussie et à la sécurisation des parcours des jeunes

Des semaines de l'orientation destinées aux lycéens des voies générale, technologique et professionnelle sont organisées chaque année pour permettre aux jeunes d'élaborer leur projet d'avenir (cf. vade-mecum « *Accompagner les lycéens vers l'enseignement supérieur*¹ »).

Ces semaines de l'orientation peuvent prendre des formes variées :

- Journées portes ouvertes dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- Périodes d'immersion dans les établissements de formations ;
- Rencontres avec des acteurs du monde économique.

Dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle et en collaboration avec les services académiques, le groupe SAFRAN contribue au module d'insertion professionnelle (cf. vade-mecum « *Module de préparation à l'insertion professionnelle*² ») développé en classe de terminale de bac pro (rencontres avec les professionnels, parrainages...)

6. Soutenir le développement des campus des métiers et des qualifications liés au secteur aéronautique

Les « campus des métiers et des qualifications » constituent sur les territoires un réseau de partenaires qui, ensemble, développent une large gamme de formations (toutes voies confondues, dans l'enseignement secondaire et supérieur). Ces formations sont centrées sur des filières spécifiques et sur un secteur d'activité, et répondent à des enjeux économiques aux niveaux régional et national.

L'enjeu est aujourd'hui de faire émerger une nouvelle génération de campus catégorie « Excellence », rassemblant lieux de formation, de vie, d'innovation et d'ouverture internationale. Il se définit par son ambition et participe au développement des métiers d'avenir et des filières d'excellence françaises.

La collaboration entre les signataires du campus pourra, par exemple, cibler le partage et la mutualisation de plateaux techniques ainsi que le renforcement des partenariats internationaux des campus compte tenu de l'implantation internationale du groupe SAFRAN.

SAFRAN est engagé dans quatre campus :

- Aéronautique et spatial : conception, production et maintenance 4.0, Versailles (Ile-de-France)
- Aéronautique, Poitiers (Nouvelle-Aquitaine)
- Aérocampus, Bordeaux (Nouvelle-Aquitaine)
- Aéronautique PACA, Aix-Marseille (Provence-Alpes-Côte d'Azur)

SAFRAN fait également partie du consortium CampusFab, plateau de formation et démonstrateur à l'industrie du futur. Il rend accessible, à des organismes de formation et à des

¹ http://cache.media.eduscol.education.fr/file/plan_Etudiants/58/5/vademecum_orientation_845585.pdf

² https://www.ac-orleans-tours.fr/fileadmin/user_upload/mathsLP/Vade-mecum_Module_insertion_professionnelle.pdf

entreprises, des équipements de pointe. Il met à disposition des alternants, des étudiants, des stagiaires et des formateurs, des moyens industriels et numériques typiques d'une « Usine du futur », avec pour objectifs d'accompagner la transformation de l'industrie en France et d'assurer la compétitivité du secteur aéronautique et spatial.

CampusFab s'organise autour de 5 pôles de compétences (usinage, maintenance, montage, fabrication additive et continuité numérique). Il est pleinement intégré au projet de campus des métiers et des qualifications aéronautique et spatial d'Ile-de-France.

Dans ce cadre, plusieurs actions seront organisées :

- 20 demi-journées (pour 50 personnes chacune) de découverte de l'industrie pour des collégiens et leurs parents à travers la visite de plateformes techniques innovantes ;
- 10 demi-journées (pour 20 personnes chacune) pour faire découvrir aux lycéens, apprentis, enseignants et formateurs, les métiers et parcours de formations de la filière aéronautique et spatiale ;
- 10 demi-journées de séminaire de prise de connaissance du monde industriel à destination des enseignants (le Cefpep pourra soutenir cette démarche) ;
- la mise en place de formations complémentaires pour 200 lycéens autour de situations professionnelles spécifiques à l'usine du futur (cas d'usage) ;
- 10 projets innovants menés par des élèves et mixant les publics pour répondre à des besoins de PME locales ;
- 5 séminaires d'une journée (20 participants pour chaque session) de prise de connaissance du monde industriel pour les professionnels de l'orientation ;
- un plan de formation des formateurs pour préparer des contenus de formation continue à destination des demandeurs d'emploi et salariés.

Partenaire privilégié depuis le début de la **Fabrique des campus**, SAFRAN joue un rôle d'ambassadeur afin de faire connaître et de promouvoir les campus des métiers et des qualifications à ses partenaires, ses sous-traitants, ses clients.

Article 5 – Soutien à la formation continue des personnels de l'éducation nationale

Le groupe SAFRAN encourage ses entreprises à accueillir les personnels de l'éducation nationale (enseignants, inspecteurs, directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques, chefs d'établissements, acteurs des campus des métiers et des qualifications, etc.) dans le cadre de leur formation continue.

Cet accueil peut s'inscrire dans le cadre de stages proposés par le CEFPEP (Centre d'études et de formation en partenariat avec les entreprises et les professions) et les PAF (plans académiques de formation). Il peut prendre des formes diverses :

- **Les stages du catalogue annuel** : ces stages ont été conçus en lien avec les acteurs des campus des métiers et des qualifications ou les groupes disciplinaires de l'inspection générale et les inspecteurs territoriaux, afin de répondre aux enjeux du système éducatif et aux besoins des professionnels de l'éducation sur leurs territoires.
Exemple : les directeurs opérationnels des différents campus de l'aéronautique peuvent co-construire un stage annuel avec un double objectif de formation, à la fois sur l'entreprise et son fonctionnement et sur un enjeu de formation des directeurs opérationnels et acteurs clefs du campus. Le stage pourrait être co-financé par une ou plusieurs entreprises membres de campus d'un même réseau thématique.

Dans cette catégorie, SAFRAN se donne pour objectif d'organiser au moins un stage par an.

- **Les stages individuels à la carte :** les stages à la carte sont des stages que les enseignants trouvent et négocient eux-mêmes avec une organisation, en rapport avec leurs enseignements.

Exemple : lorsqu'un enseignant arrive dans un établissement membre d'un campus et souhaite faire un stage dans une entreprise membre du campus, le directeur opérationnel peut l'orienter vers cette modalité.

- **Les stages collectifs dits « hors catalogue » :**

Exemple : ces stages peuvent être utilisés, dans le cadre de la création d'un nouveau campus, pour faire découvrir à tous les membres de la communauté éducative, les acteurs économiques de l'environnement régional et les problématiques socio-économiques que le Campus des métiers et des qualifications cherche à résoudre. A ce titre, seront organisés des séminaires de prise de connaissance du monde industriel à destination des enseignants sur le CampusFab (plateforme usine 4.0) afin de les former aux compétences numériques et au « LEAN management » de l'usine du futur. L'enjeu est d'acquérir une maîtrise suffisante des technologies, équipements, logiciels et principes de management de l'usine du futur pour pouvoir adapter les pratiques pédagogiques.

Dans cette catégorie, SAFRAN se donne pour objectif d'organiser deux journées pour dix enseignants dans une entreprise du secteur professionnel.

Par ailleurs, des visites d'entreprises relevant du groupe SAFRAN pour les personnels de l'éducation nationale sont également organisées, sur une dizaine de jours :

- au mois de novembre, avec le concours de la Fondation CGénial ;
- au printemps et en automne, avec le concours de la Fondation Croissance Responsable.

Article 6 – Conception et diffusion de ressources pédagogiques

Les signataires renforcent leur collaboration en faveur de la conception, du développement et de la valorisation de ressources pédagogiques construites sur des contextes professionnels réels ou simulés (exemple : plateforme ETINCEL, application Sky Maker...).

Depuis 2016, les besoins de recrutement s'intensifient sur les métiers de la production, besoins qui seront croissants dans les années à venir sur des métiers en tension. Partant de ce constat, SAFRAN a souhaité concevoir des outils numériques tels que l'application Sky Maker pour s'adresser aux collégiens et aux lycéens dans un premier temps, et aux prescripteurs de l'orientation dans un deuxième temps. Cette application mobile propose un parcours de découverte ludique, immersif et interactif de l'aéronautique, des métiers et des filières de formation.

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse s'engage à communiquer sur ces ressources auprès des personnels concernés.

Article 7– Formation continue

Les signataires et leurs représentants académiques et régionaux s'engagent à renforcer leur collaboration, afin de développer la formation des adultes dans les domaines du conseil et de l'ingénierie de formation, et à mettre en œuvre des actions de formations, pouvant être éligibles au compte personnel de formation.

Le groupe SAFRAN encourage les industriels à utiliser les possibilités offertes par la validation des acquis de l'expérience (VAE) et les signataires s'engagent à développer des actions de communication en direction des entreprises et des salariés à cette fin.

Article 8 – Pilotage

Le pilotage de la convention est assuré par un comité national de pilotage (COPIL) constitué en nombre égal de représentants du groupe SAFRAN et de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an et est chargé de déterminer les coopérations à promouvoir, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de la convention, notamment sur la base des éléments de bilan remontés par le groupe SAFRAN. Le compte rendu de chaque réunion du comité national de pilotage est rédigé conjointement par les deux parties.

Toutes les actions listées dans cette convention seront quantifiées et feront l'objet d'un suivi qualitatif présenté lors du COPIL annuel prévu par la présente convention. Chaque action fera l'objet d'une fiche spécifique, dans laquelle chaque partie prendra des engagements opérationnels pour mener à bien les objectifs.

En amont du COPIL, un tableau des indicateurs d'activités et de résultats des actions listées dans la présente convention sera envoyé par SAFRAN selon un modèle fourni par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO).

En cas de besoin, le comité de pilotage peut associer à ses travaux des experts et des personnalités qualifiées.

Article 9 – Communication

Les signataires peuvent convenir de mettre en place des moyens de communication relatifs aux actions réalisées. Ils valident alors conjointement les documents élaborés.

Le ministère de l'éducation nationale et la jeunesse et le groupe SAFRAN s'engagent à informer leurs réseaux respectifs de la présente convention et à promouvoir leur collaboration dans leur communication interne.

Le ministère de l'éducation nationale et la jeunesse et le groupe SAFRAN s'engagent mutuellement à obtenir l'accord de l'autre signataire avant toute communication externe relative à ce partenariat.

Article 10 - Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature pour une durée de trois ans. Elle ne peut être renouvelée par tacite reconduction.

Au cours de sa période de validité, la convention peut être modifiée par avenant à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Six mois avant sa date d'expiration, son renouvellement doit faire l'objet d'une demande écrite adressée par le groupe SAFRAN au ministre chargé de l'Education nationale.

Article 11 — Résiliation

Les signataires peuvent convenir de mettre fin à la présente convention d'un commun accord.

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties : la résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai minimal de 6 mois à compter de la réception de la notification écrite de la partie souhaitant mettre un terme à la convention.

Article 12 – Règlement des litiges

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à la mise en œuvre de la présente convention, les signataires s'efforceront de régler à l'amiable, dans les meilleurs délais, leurs éventuels différends. La réunion d'un comité de pilotage exceptionnel peut être engagée à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

Fait en deux exemplaires, le 21 juin 2019

Le ministre de l'éducation nationale
et de la jeunesse

Le président du conseil d'administration
de Safran

Jean-Michel BLANQUER

Ross MCINNES